

mis en ligne le 27/03/2023

DGAUST
BJ/GR

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2023

CM20230320-60

ADMINISTRATION GENERALE

Comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Delta de la Dranse – Désignation d'un représentant élu de la Commune de Thonon-les-Bains

Monsieur le Maire expose :

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.332-1 à L.332-8 et R.332-15 à R.332-17,

VU le Décret ministériel n° 94-125 du 8 février 1994 portant création de la réserve naturelle nationale du Delta de la Dranse,

VU le Décret n° 2020-806 du 29 juin 2020 relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

VU l'Arrêté préfectoral n° DDT-2022-1348 du 28 novembre 2022, portant renouvellement des membres du comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Delta de la Dranse,

Le comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Delta de la Dranse donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement.

Il est consulté sur le projet de plan de gestion, et peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

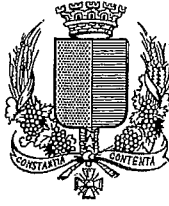
Le comité consultatif est présidé par le Préfet ou son suppléant. Il est composé de quatre collèges de représentation légale, à savoir :

- Des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- Des représentants des propriétaires et usagers,
- Des organismes scientifiques et représentants d'associations de protection de la nature,
- Des représentants des services de l'Etat ou établissements publics.

Les membres du comité consultatif sont nommés pour cinq ans, leur mandat pouvant être renouvelé.

La Commune doit désigner un représentant élu pour siéger au sein du collège correspondant.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPY, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

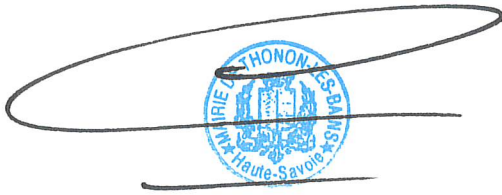
Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- DESIGNER Monsieur le Maire pour siéger au sein du comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Delta de la Dranse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition présentée.

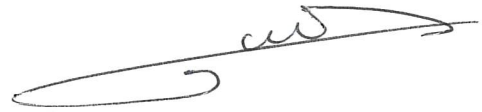
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Thonon-les-Bains is partially obscured by a large, loopy black ink signature. The stamp contains the text 'Mairie de Thonon-les-Bains' and 'Haute-Savoie' around a central emblem.

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

A black ink signature, appearing to be 'Patrick Tissut', written in a cursive style.

Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.